

**Compte-rendu du conseil d'UFR  
du 13 mai 2014**

**Ordre du jour :**

- I. Informations du directeur
- II. Vote du compte-rendu du précédent conseil
- III. Nomination du prochain délégué aux relations internationales de l'UFR
- IV. Enquête d'Evaluation des Enseignements (EEE)
- V. Cadrage de la préparation des maquettes de M1 pour 2016
- VI. Règles de gouvernance des mentions de Master
- VII. Modification de la maquette du M2P Transports internationaux
- VIII. Maquettes de préparation aux agrégations de SES et d'Economie-Gestion
- IX. Modification de la maquette du M1 ETE
- X. Convention avec l'ENS Ulm pour l'attribution de la L3 d'économie (parcours Magistère) aux étudiants normaliens
- XI. Organisation des DE de Mathématiques L1 en 2014/2015
- XII. Points divers

**Etaient présents :**

- Delila Allam
- Jean-Claude Berthélemy
- Gunther Capelle-Blancard
- Jean Dellemotte
- Sophie Duranteau
- André Lapidus
- Claude Menard
- Michele Moerman
- Corinne Perraudin
- Geoffroy Pommier
- Julie Poncey
- Pierre-Charles Pradier
- Yasmina Slighoua
- Nathalie Thevenot
- Sylvie Villa
- Patricia Vornetti

**Invités :**

- Isabelle Cochard
- Nicolas Canry

BROUILLON

### **Excusés et représentés :**

- Katheline Schubert par Antoine d'Autume
- Elda Andre par Michele Moerman
- Elisabeth Cudeville par Corinne Perraudin
- Bruno Tinel par Nadine Thevenot
- Stéphanie Laguerodie par Nadine Thevenot
- Pierre Kopp par Patricia Vornetti
- Medhi Marguillier par Sophie Duranteau
- Hadrien Hartmann par Sarah Bensalem

### **I. INFORMATION DU DIRECTEUR :**

Le directeur annonce les élections du 24 juin prochain en vue du renouvellement des mandats des représentants du personnel au conseil d'UFR. Il y aura un seul centre de vote, à Tolbiac, il est demandé des volontaires pour être assesseur.

Il est signalé que listes de candidature pour les différents corps (enseignants A et B et BIATTS) doivent être soumises à la DAJI avant le mardi 24 juin 2014.

La date de la prochaine réunion du Conseil d'UFR, le 17 juin, est rappelée et le directeur annonce une éventuelle réunion en juillet après la CFVU (conseil au 2 juillet 2014) avec un ordre du jour allégé.

Le directeur annonce de l'accord du VP Moyen pour le recrutement de 2 demi-Ater sur financement de ressources propres de l'UFR (Master PSME – Master Délocalisé à Sao Paulo), leur nombre passe donc de 22 à 24.

Les conseillers sont enfin informés que leurs interventions seront désormais enregistrées, afin de faciliter la préparation des compte-rendus.

### **II. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 25 MARS 2014**

Avec correction du prénom de Mme Thévenot et ajout d'information pour Claude Bressand qui fut représenté par André Lapidus.

Approuvé à l'unanimité
------------------------

### III. NOMINATION DU PROCHAIN DELEGUE AUX RELATIONS INTERNATIONALES DE L'UFR

Le directeur indique qu'il y avait deux candidats, Margherita Comola et Lorenzo Cassi. Compte tenu de l'expérience antérieure de ce dernier dans la fonction, le directeur propose la nomination de Lorenzo Cassi.

Suite à une intervention d'Antoine d'Autume, un débat s'engage sur le maintien d'une certaine internationalisation dans les recrutements d'enseignants-chercheurs. Jean-Claude Berthélemy indique qu'il souhaite dans ce domaine une réflexion du conseil d'UFR sur la procédure utilisée actuellement pour réserver des postes par la voie de recrutement de professeurs associés. Cette procédure n'est pas satisfaisante dans son calendrier. La recherche de candidats étrangers devrait être avancée dans le temps par rapport à la procédure de publication des postes et de sélection des candidats à la mutation.

Lorenzo Cassi est nommé comme délégué aux relations internationales.

<b>Vote 18 votes favorables, 2 contres, 7 abstentions</b>
---

### IV. ENQUETE D'EVALUATIONS DES ENSEIGNEMENTS (EEE)

Les résultats de l'enquête sont plutôt satisfaisants. Les étudiants sont dans l'ensemble satisfaits de l'enseignement qu'ils reçoivent en licence.

La Présidence de l'Université a décidé de généraliser les EEE à toutes UFR. Les modalités d'enquête ne changeront pas beaucoup par rapport à la pratique de l'UFR02 depuis 3 ans. Chaque UFR pourra établir son propre questionnaire en tenant compte d'une liste préparée par l'ORIVE dans laquelle on devrait retrouver les questions de l'EEE actuelle de l'UFR02 ; par contre l'exploitation de l'enquête changera significativement : elle sera confiée, diplôme par diplôme, à un comité d'évaluation/perfectionnement. Il est envisagé par la Présidence de l'Université d'exclure les directeurs d'UFR du comité (l'argument invoqué étant celui d'un conflit d'intérêt : utilisation de l'enquête sur l'évolution de carrière des professeurs). Ce point n'est pas encore à l'ordre du jour de la CFVU.

En réponse à une intervention d'un membre sur les modalités de l'enquête, le directeur indique qu'elle continuera probablement à être menée via les EPI (plateforme moodle), ce qui n'exclue pas dans certains cas, notamment de formations à faible effectif, une administration de l'enquête par format enquête papier, peu que l'anonymat reste garanti. Par ailleurs chaque enseignant peut toujours faire sa propre évaluation de cours, par exemple sur son EPI.

Puis un représentant étudiant s'étonne de l'absence de réponse de certains enseignants à l'EEE du 1<sup>er</sup> semestre. Le directeur rejoint le représentant sur cet avis. En réponse, un enseignant justifie l'absence de réponse par un doute sur la représentativité statistique de cette enquête.

Malgré tout, il est ajouté par un autre conseiller qu'une enquête même biaisée est toujours exploitable.

Puis le conseil s'engage dans un échange sur sa publication sur le site de l'UFR comme en

externe. La majorité du Conseil est d'accord pour supprimer le/les phrases pointant l'absence de réponses de certains enseignants.

**Vote pour la publication du texte modifié sur le site de l'UFR : 7 abstentions et 20 favorables**

## **V. CADRAGE DE LA PREPARATION DES MAQUETTES DE M1 POUR 2016**

Dans la perspective de la redéfinition des maquettes de master en 2016, le directeur propose une note de cadrage (annexe 1) visant à normaliser et réguler la structure des maquettes de M1. Les crédits ECTS seraient normalisés (4 ECTS pour un cours sans TD - 6 ECTS pour un cours avec TD). Dans l'hypothèse où chaque étudiant aurait 4 cours à TD, l'UFR pourrait ouvrir environ 75 cours de M1 répartis sur 8 mentions (la mention MEEF ne fait pas partie de l'exercice 2016).

Il est proposé d'offrir un volant de cours plus important aux mentions à gros effectif, et par ailleurs de tenir compte du fait que deux mentions seront cofinancées par des partenaires (Paris V pour Economie et Psychologie, EHESS pour APE) et une autre, pluridisciplinaire, est construite avec peu de cours spécifiques (Risques et environnement). Les volants de cours offerts par mention sont précisés dans la note de cadrage.

S'agissant de la mention SES, il est précisé qu'elle continuera à partager un certain nombre de cours avec le MEEF (3,5 cours). Il est également souhaitable qu'à l'horizon 2016 les autres mentions considèrent sérieusement la possibilité de mutualisation d'un cours avec le MEEF dans leurs domaines de compétence (notamment en économie internationale et finance, où il y a une forte pénurie dans l'UFR d'enseignants spécialistes de ces questions).

S'agissant de la mention ETE, Antoine d'Autume rappelle que l'EEP devra respecter ses engagements financiers vis-à-vis de Paris 1, et donc apporter des ressources à ce master, permettant de renforcer la formation des étudiants concernés. Actuellement l'UFR02 finance la totalité du M1 ETE (12 cours, plus de TD, ouverture de deux groupe de TD pour 35 étudiants). Il est également espéré que la fusion ETE/APE permettra des économies par suppression de redondances. A ce sujet le directeur indique son regret de ne pas être associé aux discussions sur cette fusion entre Paris 1 et l'EEP.

Une demande est faite au sujet du cout de la mention du Master Economie et Psychologie Celui-ci est très élevé parce que c'est un quasi double-diplôme. Le directeur indique à ce sujet qu'il suggère d'explorer la possibilité d'organiser cette mention explicitement sous la forme d'un double diplôme, qui pourrait éventuellement se faire en 3 ans au lieu de 2.

Les Directeurs de mention seront amenés prochainement à discuter sur les mutualisations de cours à organiser.

**Vote sur la note de cadrage: 1 abstention et 26 favorables**

## **VI. REGLES DE GOUVERNANCE DES MENTIONS DE MASTER** **Point d'information**

Dans le cadre des nouvelles réformes imposées par le Ministère, les mentions de Master vont jouer un rôle central dans notre dispositif (alors que la gouvernance des masters était établie jusqu'à présent plutôt au niveau des spécialités M2).

Une réforme de la gouvernance des master est d'autant plus nécessaire que l'absence de

règles de gouvernance claire des masters a fait l'objet de critiques de notre projet 14-18 de la part de l'AERES.

Il s'agira d'écrire un cadre de référence voté par le conseil de l'UFR qui définira la constitution d'un comité pédagogique et ses règles de fonctionnement. Une fois voté par le conseil de l'UFR ce cadre devra être mis en œuvre par chacune des mentions de master au plus tard en 2016. Une mention qui ne souhaiterait pas adopter ce cadre devra, par la voix de son directeur, proposer un texte alternatif spécifique qui devra alors être soumis pour vote par le conseil d'UFR. En contrepartie de cette clarification de leur gouvernance les mentions de master seront dotées d'une plus grande marge de manœuvre dans leurs décisions.

Une première ébauche listant les questions à prendre en compte est présentée, sur la base de laquelle la réunion des directeurs de mentions de Master produira un texte.

**Vote : non soumis au vote à ce stade**

## **VII MODIFICATION DE LA MAQUETTE DU M2P TRANSPORTS INTERNATIONAUX**

L'exercice de dialogue de gestion a fait apparaître la nécessité d'adapter la maquette du Master 2 Transports Internationaux (M2TI) en raison d'un très grand décalage, financé par les ressources d'apprentissage, entre la maquette et les heures consommées.

La nouvelle maquette proposée est reproduite en annexe 2.

**Vote : Unanimité**

## **VIII MAQUETTES DE PREPARATION AUX AGREGATIONS DE SES ET D'ECONOMIE-GESTION**

Deux maquettes, préparation diplômante et non diplômante sont proposées au vote et seront transmises à la CFVU, en attendant la décision officielle du ministère sur la préparation diplômante.

**Vote : 2 absentions et 25 favorables**

## **IX MODIFICATION DE LA MAQUETTE DU M1 ETE**

Ce changement de maquette a pour but d'étendre la liste des cours à option par l'intégration de cours de l'ENS Cachan et de cours du M1 Economie & psychologie. L'UFR ne prend aucun engagement en cas de chevauchement de cours ou d'examens du fait de l'ajout de ces options. En cas de chevauchement avec un examen d'une option suivie dans un autre établissement, l'étudiant devra passer l'option en deuxième session.

Les cours de psychologie sont des pré-requis pour les étudiants désirant poursuivre leur scolarité en M2 Economie et Psychologie.

La nouvelle maquette proposée est reproduite en annexe 3

**Vote : Unanimité**

## **X CONVENTION AVEC L'ENS ULM POUR L'ATTRIBUTION DE LA L3 D'ECONOMIE (PARCOURS MAGISTERE) AUX ETUDIANTS NORMALIENS**

Cette convention existe depuis 25 ans, mais il convenait de la mettre à jour en tenant compte des évolutions dans les maquettes de diplômes et les textes réglementant la licence, pour que l'UFR puisse continuer à accueillir et diplômer dans ce cadre les étudiants de l'ENS en L3 d'économie.

Le texte de la convention est reproduit en annexe 4

**Vote : Unanimité**

## **XI ORGANISATION DES DE DE MATHÉMATIQUES L1 EN 2014/2015**

Les TD de mathématiques en L1 seront remplacés par des exercices faits en amphithéâtres (appelés DE) pour les étudiants ayant un bon niveau en mathématiques, qui seront regroupés dans la division 2. L'affectation à cette division se fera sur la base du baccalauréat obtenu par les étudiants et d'un test de pré-rentrée, qui s'organisera après le séminaire de pré-rentrée, tout en laissant un possible traitement « au cas par cas » si certains des étudiants concernés veulent basculer dans une autre division. Les étudiants de la double-licence droit économie et des CPGE D2 des lycées Turgot et Marie Curie seront dans la division 2. Si ce système devait pénaliser les étudiants d'une division, une correction au niveau de l'harmonisation sera possible.

La division sera divisée en 2 DE en parallèle sur un même créneau horaire : le régime restera celui du contrôle continu, avec 2 interrogations écrites organisées en amphithéâtre de DE.

Les étudiants des divisions 1 et 3 disposeront d'un volume de TD augmenté, dont l'organisation est confiée à la charge de l'équipe pédagogique.

Comme il s'agit d'une expérimentation un point de situation sera fait au printemps 2015 pour l'évaluer.

Un membre La réforme serait vouée à l'échec.

**Vote : 2 contre, 11 absents et 14 favorables**

## Annexe 1 : Proposition de régulation des maquettes M1 pour la rentrée 2016-2017

Les maquettes de M1 vont devoir être révisées pour tenir compte du changement de configuration des mentions par rapport à ce qui avait été prévu en 2012 et de la prise en compte de contraintes budgétaires imposées en 2013.

Il est proposé de saisir cette occasion pour rationaliser les maquettes de M1, avec les objectifs suivants :

- harmoniser les crédits ECTS associées aux cours et aux TD
- définir un cadre de référence pour les maquettes de M1
- introduire de la flexibilité par rapport au cadre de référence tout en restant dans les limites des dépenses d'HETD actuelles

### 1- Normalisation des ECTS

Il est proposé de retenir les ECTS qui ont été votés récemment pour les étudiants Erasmus, qui correspondent aux normes internationales :

4 ECTS pour un cours sans TD

6 ECTS pour un cours avec TD

Une maquette de M1 devra comprendre 56 ECTS de cours (avec une combinaison à déterminer de cours à TD et de cours sans TD) et 4 ECTS de LV1.

### 2- Cadre de référence des maquettes de M1

Auparavant le cadre de référence des mentions de master était que les M1 devaient inclure 4 cours à TD et 6 cours sans TD (donc un volume total par étudiant de 400 HCM et de 72 HTD). Les horaires de cours étant passés à 36 heures, il convient de demander aux étudiants de suivre plus de 10 cours. Pour coller au plus près aux normes sur les ECTS proposées au point 1, le cadrage suivant est proposé :

4 cours avec TD (24 ECTS)

8 cours sans TD (32 ECTS)

1 TD annuel de LV1 (4 ECTS)

Ce cadre de référence pourrait bien entendu être modulé, dès lors que l'on restait dans la limite de 60 ECTS exactement pour l'année (ce qui correspond à la règle nationale), en fonction des choix pédagogiques faits par chaque mention. On pourrait par exemple remplacer un ou deux TD par un mémoire (2 ou 4 ECTS) ou remplacer 3 cours sans TD par 2 cours avec TD. L'uniformisation des règles de détermination des ECTS laisserait donc libre cours à des spécificités pour chaque mention. Cette modulation devra malgré tout être faite en régulant le volume d'HETD consommés, ce qui est l'objet du point suivant.

### 3- Régulation des dépenses en HETD

Sur la base du cadre de référence précédent, et compte tenu du nombre d'HETD consommées actuellement en M1 (5700 HETD) et du nombre prévisible de groupes de TD (23 groupes), on pourrait ouvrir, si toutes les mentions adoptaient ce cadre de référence, un total de 75 cours magistraux de 36 HCM chacun. Ceci suppose quelques mutualisations entre les mentions, ce qui est déjà la pratique actuelle.

Pour rester dans cette limite de 75 cours, il est proposé que chaque mention soit dotée d'un nombre de cours dont elle aura la responsabilité, et complète éventuellement le nombre de cours offert à ses étudiants (12 dans la maquette standard) par des cours pris par d'autres mentions.

Cette répartition doit dans une certaine mesure tenir compte de la taille des mentions (en nombre d'étudiants), qui varie de 1 à presque 20. Il est proposé d'offrir un volant de cours plus important aux mentions à gros effectif, et par ailleurs de tenir compte du fait que deux mentions seront cofinancées par des partenaires (Paris V pour Economie et Psychologie, EHESS pour APE) et une autre, pluridisciplinaire, est construite avec peu de cours spécifiques (Risques et environnement). La répartition suivante est proposée :



Mention 2016	Effectif 2013-14	nombre de groupes de TD prévisionnel	nombre de cours alloués à la mention	Budget en HETD de la mention (dépenses Paris 1)	ratio indicatif budget HETD 2016/étudiant 2013	commentaire
Economie appliquée	74	2	10	684	9,2	Risque de diminution des effectifs avec la réduction du nombre de M2 de la mention
Economie et Psychologie	13	1	8	504	38,8	La moitié des couts doit être supportée par Paris V
Economie internationale, Economie du développement	132	5	14	1116	8,5	Le même budget en HETD serait conservé au total en cas de dissociation des mentions économie internationale et du développement
Econométrie	28	2	8	576	20,6	Peu de cours spécifiques, mais beaucoup de TD. Les effectifs du M1 doivent augmenter pour alimenter TIDE et pas seulement MOSEF en M2
APE	35	2	8	576	16,5	fusion de ETE de Paris 1 et de APE de l'EHESS; la moitié des couts doit être supportée par l'EHESS
Risques et environnement	20	1	3	234	11,7	Budget calculé sur la base de la maquette actuelle qui ne comprend que 3 cours spécifiques
Monnaie, banque, finance, assurance	248	8	14	1332	5,4	
MEEF+SES	65	2	10	684	10,5	Les cours spécifiques MEEF sont supportés par l'ESPE, les autres cours sont mutualisés pour l'essentiel avec la mention SES ex-THEME)
TOTAL	615	23	75	5706	9,3	

Note concernant le MEEF (qui ne fait pas partie de l'exercice, ses maquettes étant déterminées par l'ESPE) :

1. L'intersection entre SES et MEEF était forte, et se traduira par 3,5 cours de M1 (sur 10 + 1 TD annuel)
2. Les autres enseignements de MEEF qui ne seraient pas pris en charge par l'ESPE et qui seraient de nature disciplinaire, conduiront à solliciter les autres mentions de l'UFR à travers la mutualisation ou la mise à disposition d'enseignements spécifiques.

Cette proposition conduirait ainsi à doter chaque mention d'un « budget » maximal d'HETD utilisables en M1 (5<sup>ème</sup> colonne du tableau), à l'intérieur duquel les différentes mentions pourraient effectuer leurs propres arbitrages.

Dans ce schéma, une mention pourrait par exemple opter pour plus de TD, sous réserve que ses dépenses prévisionnelles totales en HETD soient inférieures ou égales à celles qui résultent de ce tableau. Pour donner un exemple concret, la mention Econométrie pourrait avoir 8 matières à TD (48 ECTS) et 2 matières sans TD (8 ECTS) + 4 ECTS de LV1 sous réserve de ne pas ouvrir plus de 5 cours spécifiques, et donc d'emprunter au moins 5 cours à d'autres mentions (le budget d'HETD consommé par la mention serait alors de  $5 \times 36 + 1,5 + 2 \times 8 \times 18 = 558 < 576$  HETD).

Avec les déploiements successifs des logiciels AGASSE et APOGEE et la mise en place de procédures de contrôle de gestion au sein de Paris 1 se pose la question de la correspondance entre les heures maquettées et les heures consommées au sein des formations. Avant et après mon arrivée en 2002 à la direction du M2TI, la pratique - indiquée par le Vice-Président au moyen de l'Université - consistait à volontairement sous-dimensionner la maquette soumise pour habilitation par rapport aux heures consommées. L'Université s'engageait ainsi sur une maquette *a minima*, pour laisser ensuite aux programmes collectant de la taxe d'apprentissage la possibilité de consommer plus d'heures en fonction du niveau de taxe collecté.

C'est dans cette optique que la maquette 2010-2013 du M2TI (**ANNEXE 1**) a été conçue en 2008, alors que le dispositif en apprentissage (ouvert en septembre 2005) n'était pas encore parvenu à maturité. Le basculement de l'Université aux RCE dans un contexte budgétaire tendu a conduit à remettre en cause cette pratique et, en conséquence, la logique même de conception de la maquette du M2TI. Comme il convient désormais d'avoir une correspondance stricte entre heures maquettées et heures consommées, la solution envisagée est d'ajuster à la hausse la maquette du M2TI.

Le M2TI étant financé sur ressource propre, un ajustement de sa maquette ne grèvera pas le budget de l'UFR :

- Le volume horaire global maquetté passerait de 695 HETD à 1000 HETD, soit une progression globale de 44% (et une progression de 26% du volume horaire par étudiant). La progression est certes importante mais, encore une fois, il s'agit simplement d'ajuster la maquette à la pratique existante, avec un financement sur ressources propres et pérennes.
- Afin de se conformer aux normes de l'UFR en matière d'enseignement, les séminaires dédoublés (« Anglais ») ou détriplés (« Recherche collective ») sont rémunérés en HTD.
- Le renforcement des modules d'études de cas et de pratiques professionnelles fait suite aux besoins accrus d'articulation d'une formation en apprentissage avec les attentes des entreprises partenaires. Si nécessaire, leur volume horaire pourrait être ajusté à la baisse.

### Master Professionnel Transports Internationaux 2014-2016

Intitulé des UE et des enseignements	CM	TD	CM + TD (HETD )	Coeff.	Crédits
--------------------------------------	----	----	-----------------------	--------	---------

<b>Semestre 3</b>					
<i>UE n° 1 :</i>					
Economie des transports*	39			2	5
Organisations internationale, droit et assurance (1 et 2)	60			2	5
Transport multimodal	47			2	5
Recherche Collective		135		2	5
Anglais du transport		65		2	5
Logistique (1)	16			0,75	1,5
<i>UE n° 2 :</i>					
Pratique professionnelle (Douane, Crédit documentaire, Incoterm, Qualité)	40			0	0
Etudes de cas (1 : Logistique, Maritime, Comptabilité, Zone Asie)	48			1	2,5
Conférences de professionnels du transport		20		0	0
Visites de sites et d'entreprises et de transports		30		0	0
Economie du transport maritime de voyageur	9			0,5	1
<i>UE n° 3 (éventuellement) :</i>					
<b>Volume semestriel des enseignements</b>	259	250	639	12,25	30
<b>Volume semestriel par étudiant</b>	259	128	516	12,25	30
<b>Semestre 4</b>					
<i>UE n° 1 :</i>					
Contrat de transport	18			1	2,5
Etudes de cas (2 : Routier, Multimodal, Aérien, Zone Afrique)	55			1	2,5
Economie du transport aérien	30			1	2,5
Economie du transport ferroviaire	15			0,5	1
Economie du transport maritime	27			1	2,5
Economie du transport terrestre	22			1	2,5
Management des réseaux de transport et de l'information	22			1	2
Logistique (2)	16			0,75	1,5
<i>UE n° 2 :</i>					
Rédaction et soutenance du mémoire de stage	0			4	10
Communication et méthodologie de mémoire	36			1,5	3
<i>UE n° 3 :</i>					
En options : 2 Modules maritimes spécialisés à l'Université Maritime Mondiale (Malmö, Suède)*	2	semaines		0	0
<b>Volume semestriel des enseignements</b>	241	0	362	12,75	30
<b>Volume semestriel par étudiant</b>	241	0	362	12,75	30
Synthèse	CM	TD	Total	Coeff.	Crédits
Volume total des enseignements	500	250	1000	25	60
Volume total par étudiant	500	128	878	25	60

**I- Introduction de cours optionnels dispensés à l'ENS Cachan**

Cette modification vise à introduire dans la liste des cours optionnels des options enseignées à l'ENS Cachan (Département D3). Cette introduction s'inscrit dans le cadre de la coopération scientifique et pédagogique avec l'ENS Cachan. Une dizaine d'étudiants de D3 sont en effet inscrits en M1 ETE et de nombreux chercheurs de l'ENS Cachan sont rattachés au CES.

En plus des cours optionnels proposés par Paris 1, les étudiants de Magistère peuvent également choisir les cours suivants :

**Premier semestre**

- Politiques Economiques 20 heures (Hubert Kempf),
- Economie du Développement 20 heures (Thomas Vendryes),

**Deuxième semestre**

- European Economics (20 heures en anglais, Caroline Vincensini),
- Théorie de la mesure et de l'intégration 20 heures (Hugo Harrari-Kermadec)

**II – Introduction de cours optionnels dispensés par le Master Economie et Psychologie de Paris 1/Paris 5**

L'objectif est de faciliter la candidature et l'insertion des étudiants de M1 ETE/magistère d'économie 2ème année qui souhaiteraient poursuivre leur scolarité en M2 Economie et Psychologie. Pour cela les étudiants du M1 ETE/Magistère d'économie 2<sup>ème</sup> année pourront choisir les deux cours optionnels du M1 ETE parmi 5 cours de psychologie spécialement enseignés pour des étudiants économistes et dispensés au sein du Master Economie et Psychologie. Le choix de ces cours serait un pré-requis pour l'admission directe en M2 Economie et Psychologie.

**Premier semestre**

Choisir un cours optionnel (36 heures) parmi les trois suivants :

- Introduction à la psychologie cognitive (Agnès Charvillat, Paris D)
- Introduction à la psychologie sociale (Théodore Alexopoulos, Noëlle Lidvan, Bo Sanitioso, Paris D)
- Introduction à la psychologie différentielle (Todd Lubart, Christophe Mouchiroud, Carolyn Granier Deferre, Paris D)

**Deuxième semestre**

Choisir un cours optionnel parmi les deux suivants :

- Procédures de recherche en psychologie (Carolyn Granier-Deferre, Frédéric Isel Paris D)
- Psychologie appliquée (Todd Lubart, Paris D)

**Maquette du M1 ETE**

Intitulé des UE et des enseignements	CM	TD	Autre	Total	Coeff.	Crédits
<b>Semestre 1</b>						
<b>UE n° 1 : Econométrie</b>						
Séries temporelles	36	18			1.5	6
Econométrie des données d'enquête	36	18			1.5	6
<b>UE n° 2 : Economie fondamentale</b>						

Macroéconomie 1	36	18			1.5	6
Microéconomie 1 : Théorie des jeux et applications	36	18			1.5	6
Option : 1 cours parmi :	36				1	4
- les cours proposés dans un autre M1 (hors macroéconomie, microéconomie et économétrie)	36h					
- Politiques Economiques 20 heures (Hubert Kempf) et Economie du Développement 20 heures (Thomas Vendryes), ENS Cachan	40h					
- Introduction à la psychologie cognitive (Agnès Charvillat, Paris D)	36h					
- Introduction à la psychologie sociale (Théodore Alexopoulos, Noëlle Lidvan, Bo Sanitioso, Paris D)	36h					
- Introduction à la psychologie différentielle (Todd Lubart, Christophe Mouchiroud, Carolyn Granier Deferre, Paris D)	36h					
<b>UE n° 3</b>						
Anglais		24			0.5	2
<b>Volume semestriel par étudiant</b>	<b>180</b>	<b>96</b>			<b>7.5</b>	<b>30</b>
<b>Semestre 2</b>						
<b>UE n° 1 : Economie fondamentale</b>						
Macroéconomie 2	36	18			1.5	6
Microéconomie 2 : Equilibre de marché et information	36	18			1.5	6
Commerce international et firmes multinationales	36	18			1.5	6
<b>UE n° 2 : Economie appliquée</b>						
Choisir 2 cours parmi les possibilités suivantes :						
- Microéconomie appliquée	36				1	4
- Econométrie appliquée et initiation à STATA	36				1	4
- un cours parmi les cours proposés dans un autre M1 (hors macroéconomie, microéconomie et économétrie)	36				1	4
- European Economics (20 heures en anglais, Caroline Vincensini) et Théorie de la mesure et de l'intégration 20 heures (Hugo Harrari-Kermadec), ENS Cachan	40h					
- Procédures de recherche en psychologie (Carolyn Granier-Deferre, Frédéric Isel Paris D)	36h					
- Psychologie appliquée (Todd Lubart, Paris D)	36h					
<b>UE n° 3</b>						

Anglais		18			0.5	2
Mémoire		18			1.5	2
Stage						
<b>Volume semestriel par étudiant</b>	<b>36*5 =</b>	<b>18*5</b>			<b>8.5</b>	<b>30</b>
	<b>180</b>	<b>=90</b>				

En cas de chevauchement avec un examen d'une option suivie dans un autre établissement, l'étudiant devra passer l'option en deuxième session.

Les cours de psychologie sont des prérequis pour les étudiants désirant poursuivre leur scolarité en M2 Economie et Psychologie.

BROUILLON

### **Article 1 : Objet de la convention**

L'université Paris 1 et l'Ecole Normale Supérieure (ENS) s'associent afin d'assurer la formation des normaliens de l'ENS dans le domaine de l'Economie.

Dans cette perspective, le présent protocole a pour objet de permettre aux étudiants du Département d'Economie de l'ENS d'obtenir l'année L3 parcours Magistère d'Economie de l'UFR d'Economie de l'université Paris 1 (UFR 02) après en avoir suivi les enseignements.

### **Article 2 : Admission**

L'admission au concours d'entrée de l'ENS vaut équivalence des années L1 et L2 délivrées par l'UFR d'Economie de l'Université Paris 1 et admission en Magistère d'Economie. Les élèves de l'ENS s'inscrivent administrativement en année L3 et en Magistère d'Economie à l'Université Paris 1 dans l'UFR d'Economie et y paient les droits d'inscription, sans préjudice de leur inscription auprès de l'ENS elle-même.

### **Article 3 : Organisation pédagogique**

Les étudiants devront valider les cours obligatoires ainsi que les options correspondant au parcours Magistère de l'année de L3 d'Economie de l'UFR 2 de Paris 1.

Les cours pourront avoir lieu à l'ENS et certains cours spécifiques pourront être ouverts et enseignés à l'ENS quand ceux ci ne sont pas disponibles sur la plaquette proposée par l'UFR d'économie

Le détail des enseignements fera l'objet d'une annexe réactualisée tous les ans.

Les examens organisés par l'une des parties seront validés par l'autre partie. En fin d'année un jury se réunira composé des membres de l'Université Paris 1 et du Département d'Economie de l'ENS.

### **Article 4 : Coût**

Le coût des cours est réparti selon le critère de localisation : la charge des cours et travaux dirigés dispensés à l'Université Paris 1 est supportée par l'UFR d'Economie, la charge des cours et des travaux dirigés ayant lieu à l'ENS est supportée par l'ENS.

### **Article 5 : Durée**

Le présent protocole est conclu pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction. Il peut y être mis fin par accord écrit entre les deux parties ou par dénonciation unilatérale, notifiée par écrit, au moins 3 (trois) mois à l'avance à l'autre partie. Ce protocole prend effet à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Fait à Paris, le \*\*\* 2014

Pour l'Ecole Normale Supérieure

Pour l'Université Paris 1

Directeur  
de  
L'Ecole Normale Supérieure

Philippe Boutry  
Président  
de  
L'université Paris 1

**Annexe pédagogique à la convention cadre entre l'ENS et l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne  
UFR02 pour la licence d'Economie de Paris 1 et la première année de Magistère d'Economie**

**Cours et TD**

Les étudiants sont inscrits dans les groupes de TD du Magistère pour les cours dispensés par Paris 1.

**Délibération**

Les enseignants du Magistère et du Département d'économie de l'ENS se coordonnent et assistent aux délibérations de jury de délivrance du diplôme.

**Maquette de cours**

Intitulé des UE et des enseignements	CM	TD	Crédits
<b>Semestre 5</b>			
<b>UE n° 1 :</b>			
Macroéconomie : croissance (ENS)	36	18	5
Commerce international (en anglais, Paris 1)	36	18	5
Statistiques (ENS)	36	18	5
Mathématiques 1 (ENS)	36	18	5
<b>UE n° 2 :</b>			
Politique économique (ENS)	24		4
Option (ENS : séminaire d'introduction à la recherche)	24		4
Anglais (ENS)		18	2



<b>Volume semestriel des enseignements</b>			
<b>Volume semestriel par étudiant</b>	<b>192</b>	<b>90</b>	<b>30</b>

<b>Semestre 6</b>			
<b>UE n° 1 :</b>			
Microéconomie (ENS)	<b>36</b>	<b>24</b>	<b>4</b>
Méthodes économétriques (ENS)	<b>36</b>	<b>18</b>	<b>6</b>
Relations monétaires internationales (Paris 1)	<b>36</b>	<b>18</b>	<b>6</b>
Anglais (ENS)		<b>18</b>	<b>2</b>
<b>UE n° 2 :</b>			
Mathématiques 2 (ENS)	<b>36</b>	<b>18</b>	<b>4</b>
Théorie des organisations et des marchés (Paris 1)	<b>36</b>	<b>18</b>	<b>4</b>
Histoire de la pensée économique (Paris 1)	<b>36</b>	<b>18</b>	<b>4</b>
		<b>18</b>	
<b>UE n° 3 (éventuellement) :</b>			
Stage			
<b>Volume semestriel des enseignements</b>			
<b>Volume semestriel par étudiant</b>	<b>216</b>	<b>150</b>	<b>30</b>

**Université Paris 1 Panthéon Sorbonne**  
**Président**  
**Philippe Boutry**

**Ecole Normale Supérieure**  
**Directeur**